

Abidjan, le 30 octobre 2012

THEME

L'Assurance agricole dans l'espace FANAF
L'expérience sénégalaise

PRÉSENTE PAR M. **Amadou Ndiouga NDIAYE**
DIRECTEUR GÉNÉRAL **Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal**
CNAAS

Introduction

En 2009, de nombreux paysans du nord de l'Inde, frappés par la sécheresse, avaient été contraints de vendre leur femme pour rembourser leurs dettes.

Centre de Recherche Sociale - New Delhi.

L'assurance agricole est un produit compliqué à fournir de façon efficace et durable. Il faut de solides partenariats qui impliquent gouvernements, compagnies d'assurance privées, réassureurs, régulateurs et institutions de recherche.

Mark Wenner - Expert financier, Banque interaméricaine de développement

L'assurance agricole peut aider les petits agriculteurs à réduire les risques encourus et à améliorer leurs revenus, mais elle peut entraîner de gros frais de transaction. L'assurance indicielle est une façon de réduire ces frais.

Pierrot Conforti – Economiste, FAO

Plan

3

I – Contexte et justification de l'Assurance Agricole

II – Objectifs et résultats attendus de l'assurance agricole

III – Les stratégies de gestion du risque agricole

IV – Survol de l'Assurance Agricole dans l'espace FANAF

V – Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

VI – Opportunités et Perspectives

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole

4

A – Poids de l'agriculture dans les économies africaines

Rappel de quelques données macroéconomiques

L'agriculture est l'activité première pour plus de **60 % de la population active** africaine.

Elle représente plus de **30 % de la richesse nationale** mesurée par le produit intérieur brut (PIB) dans bon nombre de pays africains subsahariens.

L'agriculture procure plus de **15% des recettes d'exportation** des pays africains.

L'agriculture couvre plus de **75% des besoins alimentaires** des pays africains.

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole

B – Forte Vulnérabilité de l'Agriculture Africaine aux Aléas

L'agriculture concentre les couches les plus défavorisées des populations africaines ou ayant les plus faibles revenus.

L'agriculture africaine dépend à plus de 95% des eaux de pluie.

Les évolutions climatiques constituent une grave menace pour l'agriculture au sens large à raison de leur impact sur les productions et les rendements.

Accélération de la fluctuation des marchés des produits agricoles.

Les politiques publiques de soutien à l'agriculture en cas de calamités ont montré leurs limites dans tous les pays africains.

I. Contexte et justification de l'Assurance Agricole

C – Faible niveau du financement de l'Agriculture

En moyenne, l'agriculture attire moins de 5% des concours bancaires à l'économie nationale et plus de 70% de cette enveloppe vont à l'agrobusiness.

Absence de cadre incitatif pour la mobilisation de l'investissement privé dans le secteur de l'agriculture et problématique des taux d'intérêts.

Défaut ou insuffisance de recours aux moyens de mitigation des risques de l'activité agricole avec pour corollaire une faible optimisation des financements agricoles.

Faible degré de structuration des chaînes de valeur au niveau des principales spéculations pratiquées par les exploitations traditionnelles.

II. Objectifs et résultats attendus de l'Assurance Agricole

7

A – Objectifs de l'Assurance Agricole

Ils se déclinent en deux composantes d'ordre général et d'ordre spécifique

A1. Les Objectifs Généraux

- Croissance économique et réduction de la pauvreté
- Efficience et équité de la dépense publique

A2. Les Objectifs spécifiques

- Réduction de la vulnérabilité des agriculteurs aux aléas
- Augmentation des productions agricoles et de la sécurité alimentaire
- Stabilisation et croissance des revenus des agriculteurs

II. Objectifs et résultats attendus de l'Assurance Agricole

B – Résultats attendus de l'Assurance Agricole

- Développement de l'investissement agricole et du crédit agricole
- Développement du marché de l'assurance
- Contribution à la modernisation de l'agriculture

III. Les stratégies de gestion du risque agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthodes d'analyse des risques

A1. Les systèmes de production agricole

- Moins de 50% des terres arables sont emblavées.
- La production agricole se déroule suivant le schéma 95% de pluviale et 5% d'irriguée.
- La production s'articule autour de deux ou trois grandes cultures céréalières à coté de toutes les autres spéculations qui sont pratiquées à des niveaux plus faibles.

III. Les stratégies de gestion du risque agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A1. Les systèmes de production agricole (suite)

- Coexistence d'une agriculture traditionnelle de type familiale et d'une agriculture semi intensive à moderne avec recours au crédit agricole et utilisation des techniques très pointues.
- Grande différence d'exposition aux risques entre les types d'exploitation et les zones de culture.
- Parmi les grandes cultures dominantes, il se trouve généralement une culture de rente (souvent destinée à l'export ou à la transformation par exemple l'arachide) et une culture de grande consommation locale (de type culture vivrière comme le mil).

III. Les stratégies de gestion du risque agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A2. Les méthodes d'analyse des risques agricoles

Des modèles d'analyse de risques de cultures sont de plus en plus élaborés par les actuaires.

L'analyse des risques est plus ou moins aisée et dépend du niveau de développement de l'infrastructure de marché du risque pour l'assurance agricole.

L'infrastructure de marché s'entend:

- de la disponibilité des données statistiques et des outils de tarification,
- d'une réglementation favorable,
- de systèmes d'incitations publiques (subvention des primes et/ou des indemnités)
- d'un mécanisme d'intervention de l'État en tant qu'Assureur de dernière ligne,
- de l'accès à la réassurance,
- de système public de sensibilisation et d'appui au processus d'assurance,
- etc.

III. Les stratégies de gestion du risque agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A2. Les méthodes d'analyse des risques agricoles (suite)

Quel que soit le niveau de développement de l'infrastructure de marché du risque de l'assurance agricole, la méthode doit permettre :

- d'élaborer une fine typologie des risques agricoles assurables (sécheresse, déficit de pluviosité, incendie, dommages causés par les animaux ou les oiseaux, mortalité du bétail, etc).
- de ressortir clairement les causes et de mesurer l'étendue des sinistres par risque et par spéculation ou espèce d'animal;
- d'établir le degré d'exposition aux risques pour chaque spéculation ou animal assurable;

III. Les stratégies de gestion du risque agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A3. Les difficultés et contraintes de l'analyse

Tous les pays africains sont dotés d'appareil de collecte et de traitement statistique assez performant pour la production des données macroéconomiques et des inputs nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux.

Les difficultés pour les modèles d'analyse de risques agricoles relèvent de l'orientation générale des systèmes de production statistique des Etats africains qui ne tient pas compte des données indispensables à l'assurance agricole (statistiques des pertes par risque assurable).

Une contrainte forte résulte de cet état de chose : c'est le passage obligé par des enquêtes de terrain dont il faut envisager la prise en charge du coût par l'Etat ou une institution intéressée.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A4. Les outputs du modèle

Ils vont servir de base à l'étude de faisabilité de l'assurance agricole. Le modèle doit par conséquent doit pouvoir dégager :

- Un classement utile des systèmes de production
- Une bonne identification, une cartographie et une modélisation des risques assurables (important pour le choix des couvertures)
- Les causes et les montants des pertes (sinistres)
- Un système d'évaluation et de tarification pertinent
- Le sinistre maximum probable (SMP). Cela est déterminant pour le choix du plan de réassurance

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A4. Les outputs du modèle (suite)

A titre d'exemple, une étude dans la vallée du fleuve Sénégal portant sur le riz, l'oignon la tomate et la patate douce a révélé une certaine identité d'exposition sous la typologie suivante :

Les risques climatiques

Ce sont tous les évènements liés aux aléas climatiques tels que les inondations ou la sécheresse, etc.

Les risques hydrauliques ou mécaniques

Cette catégorie regroupe tous les risques liés au déficit d'eau relatif aux aménagements et équipements.

Les risques biotiques ou sanitaires

Ce sont les risques liés au parasitisme des cultures et aux ravageurs.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

A – Systèmes de production agricole et Méthode d'analyse des risques

A4. Les outputs du modèle (fin)

Les risques anthropiques

On peut y classer les évènements qui sont liés à l'homme tels que la divagation des animaux, les incendies, la salinisation des périmètres, les qualités des intrants, etc.

Les risques commerciaux

Ce sont les risques liés au marché (écoulement, prix). Ainsi on peut y classer l'évacuation des récoltes (risques de transport), l'écoulement (mévente), les prix, etc.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole

Le choix de l'assurance agricole comme instrument de financement du risque agricole doit relever d'une stratégie de gestion globale du risque agricole.

Une fois que l'assurance agricole est retenue, le choix des stratégies revient à opter pour un système d'assurance et son mode opératoire.

B1. Les systèmes d'assurance agricole

Les systèmes d'assurance agricoles sont variés et ont connu des évolutions assez rapides dans beaucoup de pays :

En 2008, la banque mondiale a dénombré une soixantaine de pays qui offrent une assurance agricole.

Les systèmes d'assurance agricoles sont financés par le secteur public, le secteur privé ou les deux à la fois en fonction des pays.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Quel que soit le système, il faudra faire des choix entre :

L'objet de l'assurance (social ou commercial)

Le choix d'un système d'assurance sociale contre une assurance commerciale ou vice versa dépend des objectifs des pouvoirs publics.

Si l'objectif est soutenir le pouvoir d'achat des agriculteurs ou simplement d'accroître les revenus des ménages ruraux en vue de leur garantir un revenu minimum, l'assurance agricole commerciale n'est pas un instrument efficace.

L'assurance agricole commerciale est cependant un instrument efficace de financement des risques dans le cadre d'une stratégie globale de gestion des risques agricoles.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Le type de compagnie (Mutuelle ou SA)

Le choix de la gestion du risque agricole par une mutuelle ou une société anonyme reste fondamentalement déterminé par:

- l'état de la réglementation,
- la pertinence des études techniques et de faisabilité,
- le degré d'organisation et d'autonomisation des agriculteurs.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Le type de compagnie (Mutuelle ou SA)

Au plan de la réglementation

L'évolution de la réglementation sur le système financier décentralisé (SFD) a entraîné le développement des institutions de microfinance (IMF) et permis de lever une partie des contraintes du crédit agricole.

La même réglementation au niveau du secteur des assurances est trop récente pour permettre une appréciation pertinente.

On peut toutefois noter que les conditions d'agrément pour les mutuelles fixent le fonds d'établissement à F.Cfa 300.000.000 correspondant pour une prime moyenne par sociétaire de F.Cfa 10.000, à 30.000 adhérents.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Le type de compagnie (Mutuelle ou SA)

Au plan technique et de la faisabilité

Les organisations ont généralement des portefeuilles de risques fortement circonscrits à une ou quelques localités avec des profils plus ou moins identiques d'où un risque de conflagration plus élevé.

En effet, certains évènements dits « catastrophe » peuvent toucher tout le portefeuille au même moment.

Cet aspect non négligeable réduit le bénéfice de la mutualité et oblige à déterminer des niveaux d'engagements par risque très faibles et par conséquent des capacités de souscription conséquemment très faibles.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Le type de compagnie (Mutuelle ou SA)

Au plan des organisations paysannes

Le processus continue d'autonomisation des agriculteurs africains a induit dans tous les pays des changements notables dans leur organisation et le mode de prise en charge de leurs préoccupations.

C'est ainsi qu'ils ont développé une forte conscience mutualiste et par conséquent une tendance à mutualiser le financement du coût de leurs activités (ainsi que des risques qu'ils génèrent).

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

La nature des produits (Classique ou indicielle)

Le choix de la nature des produits dépend du niveau de l'infrastructure de marché de l'assurance agricole et de la pertinence des études technique et de faisabilité.

La mise en œuvre des assurances indiciaires est actuellement possible grâce aux dispositions du code des assurances. Une présentation sommaire des assurances indiciaires à travers ses caractéristiques, avantages, inconvénients et exemples permet une meilleure compréhension de la suite.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Qu'est-ce que les assurances indicielles

Caractéristique essentielle des assurances indicielles

L'indemnité d'assurance est calculée à partir d'un indice construit pour refléter aussi précisément que possible les pertes agricoles des agriculteurs ou des éleveurs par exemple: pluviométrie, température, rendements agrégés départementaux, etc.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Qu'est-ce que les assurances indicielles

Avantages supposés

- Faibles coûts de gestion ;
- Pas d'expertise individuelle des sinistres ;
- Absence de risque moral et d'antisélection ;
- Procédure transparente d'estimation des sinistres ;
- Indemnisation rapide ;
- Adapté aux risques climatiques corrélés tels que la sécheresse ;

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

26

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Qu'est-ce que les assurances indicielles

Inconvénients

L'indemnité d'assurance peut ne pas correspondre exactement aux pertes individuelles (risque de base)

Important travail technique de préparation (données climatiques et de rendements historiques nécessaires)

Inexistences d'infrastructures adéquates pour la gestion technique.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

B Systèmes d'assurance agricole (suite)

B2. Les modes opératoires de l'assurance agricole

Qu'est-ce que les assurances indicielles

Exemples d'assurances indicielles

Assurance paramétrique sécheresse : L'indice choisi est le niveau de pluviométrie. La construction de l'indice nécessite une bonne base de données agro-météorologique pour arriver à approcher l'impact exact d'un mm de pluie sur les rendements.

Il faut ensuite déterminer:

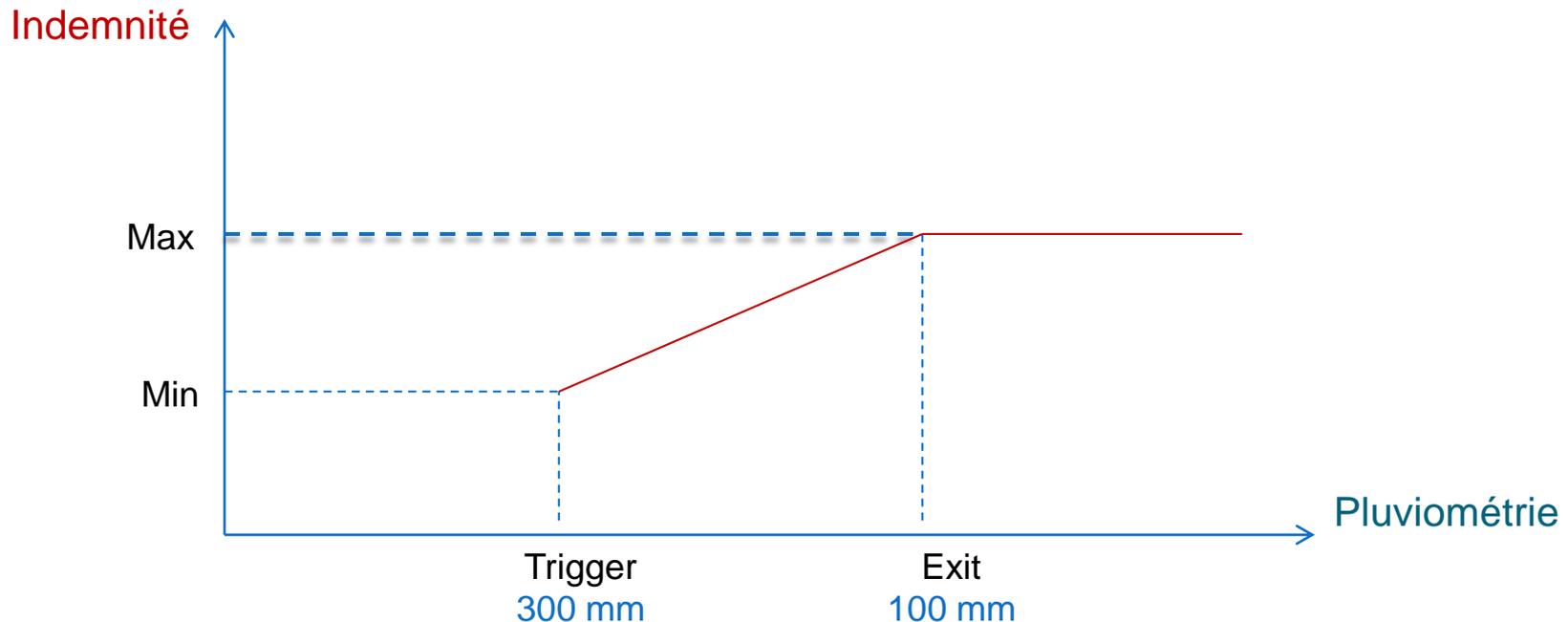
- La pluviométrie de référence ;
- le *trigger* ou seuil de déclenchement de l'indemnisation
- l'*exit* ou seuil d'indemnisation maximale.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

Assurance paramétrique sécheresse

Le taux de prime est appliqué sur le coût de production de la speculation.

Ce qui est indemnisé dans le cadre de cette assurance, c'est l'écart de pluviométrie (entre le niveau relevé de façon décadaire et le niveau de référence fixé à la souscription) valorisé au coût de production (somme assurée) de la speculation.



III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

Assurance rendements agrégés départementaux

L'indice choisi est le niveau de rendement départemental moyen à long terme de la spéculation considérée.

Le niveau de couverture est un pourcentage de la moyenne historique du rendement agrégé départemental (50% à 90%).

Les taux de prime sont calculés sur la base de la variabilité des rendements agrégés départementaux.

Ce qui est indemnisé, c'est l'écart, s'il est positif, entre le rendement agrégé départemental de référence et le rendement agrégé observé à la fin des récoltes.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

Assurance indicielle bétail

L'indice choisi est le niveau de pluviométrie en deçà duquel une zone est considérée en sécheresse. La construction de l'indice nécessite d'établir la meilleure corrélation possible entre les niveaux de pluviométrie (et par conséquent la disponibilité des fourrages et des pâturages) et la mortalité du bétail.

Le seuil d'indemnisation est fixé en fonction d'une franchise correspondant à un niveau de pertes induites par le niveau des pâturages et fourrage.

Les taux de prime sont fonction des zones de tarification qui elles mêmes sont déterminées sur la base des isohyètes.

Le troupeau assuré est évalué en unités de bétail qui peut être l'équivalent d'une vache, de 10 chèvres, 10 moutons, 1,4 chameau etc. Il suffit ensuite de valoriser l'unité de bétail en francs Cfa bétail soit par exemple 100.000.

III. Les stratégies et systèmes d'assurance agricole

Quelques considérations sur l'assurance indicielle

La confection d'un indice qui réalise une parfaite corrélation avec le risque agricole continue à poser problème.

Même en admettant un tel indice possible, les assurances indiciaires parviennent à substituer au risque moral le risque de non équité ou d'enrichissement sans cause. Car dans son mode opératoire, il est possible de ne pas indemniser un assuré ayant subi un préjudice et d'indemniser un assuré qui n'en a pas subi.

Il n'en demeure pas moins qu'elles réalisent une avancée significative dans la résolution de la problématique de couverture des petits producteurs africains

IV. Rapide survol de l'assurance agricole dans l'espace FANAF

L'assurance agricole s'est déployée en Afrique de l'ouest bien avant les indépendances avec les expériences de la Mutuelle d'Assurance Agricole du Sénégal (MAAS) et de la Mutuelle Agricole de Cote d'Ivoire Assurance (MACI).

En Afrique Centrale il faut relever l'expérience des Assurances Mutuelles Agricoles du Cameroun (AMACAM)

Au Maghreb, on peut citer les expériences de la Caisse Nationale de la Mutualité Agricole (CNMA) en Algérie, la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA) au Maroc et la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles (CTAMA).

Dans les pays anglophones, on peut citer les expériences de la South African National Trust and Assurance Company Limited (SANTAM) en Afrique du Sud qui existe depuis plus de 80 ans, la Nigeria Agricultural Insurance Company (NAIC), la Blue Shield Insurance (BSI) au Kenya etc.

IV. Rapide survol de l'assurance agricole dans l'espace FANAF

Sous l'empire de la nouvelle réglementation communautaire, des expériences récentes d'assurance agricole se construisent et se développent.

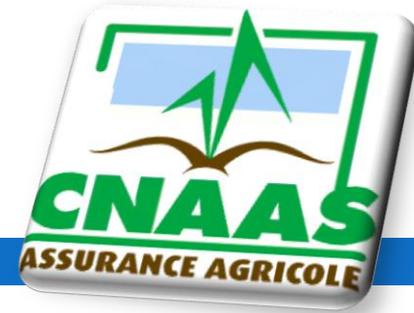
Il s'agit de l'exemple béninois de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) qui a été constituée le 18 décembre 2007 par les producteurs agricoles de douze (12) communes représentant l'ensemble des départements du Bénin.

L'expérience sénégalaise à travers la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) qui a obtenu son agrément en février 2009 va faire l'objet d'un développement plus détaillé au point suivant.

Des programmes régionaux de couverture récoltes sont implémentés par la BOAD au niveau de l'union et la Banque mondiale à travers le fonds Global Index Insurance Facility.

Un programme de couverture au niveau africain est également développé par l'Union Africaine.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS



34

A – Présentation de la CNAAS

Statut

La CNAAS a été créée le 28 juillet 2008 et a obtenu l'avis favorable de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) de la CIMA lors de sa session de décembre 2008 tenue à Libreville.

Elle a reçu son agrément par arrêté N°01289 du 10 février 2009 du Ministère de l'Economie et des Finances.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Statut (suite)

Fruit d'un Partenariat Public Privé, la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal est une société anonyme avec Conseil d'Administration au capital initial de 1.500.000.000 de francs CFA réparti entre l'Etat du Sénégal et les principaux partenaires privés que sont:

- des sociétés d'assurance et de réassurance sénégalaises et une société de réassurance ivoirienne ;
- des organisations paysannes ;
- des privés nationaux.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Spécificité

La CNAAS est une compagnie d'assurance exclusivement dédiée à la couverture des risques agricoles.

Missions

Elles découlent principalement des Articles 56 et 57 de la loi 2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP):

- Assurer les agriculteurs contre les risques de calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- Assurer la sécurité des productions, des revenus et des équipements des agriculteurs;
- Accompagner l'État du Sénégal dans la mise en œuvre des régimes d'assurance agricole prévus par la LOASP.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Objectifs

- En conformité avec les dispositions de l'article 55 du Code des Assurances de la CIMA, planifier la stratégie de pérennisation du régime d'assurance agricole au Sénégal.
- Apporter notre contribution à la modernisation de l'agriculture sénégalaise par:
 - la diffusion de techniques et pratiques vertueuses ressortissant à la souscription et à l'exécution des polices d'assurance agricole;
 - La levée de certaines contraintes de financement et par conséquent la facilitation de l'accès des agriculteurs au crédit.
- Aider à rendre plus visible et assurer une meilleure transparence du système de protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités ASP.
- Promouvoir le développement de l'industrie agricole au Sénégal et faire la promotion de nouveaux produits.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Implantation

La CNAAS a l'ambition d'être un partenaire de proximité pour les agriculteurs. A cet effet, elle compte s'implanter progressivement un peu partout au Sénégal.

Elle s'appuie dans un premier temps sur des relais locaux (réseaux des Sociétés Régionales de Développement Rural, d'institutions financières et d'organisations de producteurs) déjà en place à l'échelle des départements, arrondissements, CR et villages.

La CNAAS a déjà installé une agence à Kaolack pour couvrir le bassin arachidier et une agence à Louga pour couvrir la zone sylvo-pastorale.

Un bureau de liaison a été ouvert à Touba pour gérer le programme d'assurance des véhicules hippomobile.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

39

A – Présentation de la CNAAS

Les produits

Des polices Récoltes

- Tous Risques Récoltes
- Assurance Récoltes Spécifiées
- Assurance Déficit Pluviométrique

Des polices Bétail

- Assurance Mortalité du Bétail Tous Risques
- Assurance Mortalité du Bétail par Accident
- Assurance Mortalité de Volailles.

Des programmes spéciaux

- Assurance Multirisque Agricole
- Assurance Indicielle Sécheresse
- Assurance Individuelle Accidents
- Assurance Multirisque Véhicule Hippomobile

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

La Clientèle

Des personnes physiques ou morales qui exercent les métiers de l'agriculture au sens de l'article 9 de la LOASP (agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, etc.);

Des organisations professionnelles agricoles, des groupements de producteurs agricoles et d'éleveurs;

Des banques et des IMF intervenant dans le domaine agricole,

Tout organisme opérant dans le domaine agricole ou dans les secteurs connexes;

Les membres du personnel employé par la profession agricole.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

41

A – Présentation de la CNAAS

La Réassurance

Le programme de couverture de la CNAAS est placé auprès de réassureurs de premier ordre.

Réassureur leader

Swiss-Ré (Leader mondial de la réassurance)

Réassureurs de proximité

Sen-Ré (Sénégal)

Autres Réassureurs Africains

Aveni-Ré (Côte d'Ivoire)

Cica-Ré (Togo)

Africa-Ré (Nigeria)

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Le modèle de Partenariat Public Privé

Il se caractérise par:

- la participation des Assureurs au capital avec pour conséquence la présence de sept (07) Directeurs Généraux de sociétés d'assurance au Conseil d'Administration.
- la présence de l'État du Sénégal au Conseil d'administration avec le Directeur des Assurances, Un représentant du Ministère de l'agriculture et un représentant du Ministère de l'Élevage.
- Un représentant des organisations de producteur siège également au Conseil d'Administration.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Le modèle de Partenariat Public Privé

Il se caractérise également par les soutiens publics à l'activité qui s'expriment à travers:

- La participation au capital de la compagnie à hauteur de F.Cfa 600 Millions ;
- La subvention de 50% de la prime de certaines polices d'assurance ;
- L'exonération des deux (02) polices Multi-Périls à la taxe sur les contrats d'assurance ;

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

A – Présentation de la CNAAS

Le modèle de Partenariat Public Privé

En tant qu'instrument de la politique agricole, la CNAAS est désignée par arrêté ministériel membre et secrétaire du comité technique chargé du constat et de la déclaration des calamités naturelles ayant frappé dans l'année, les zones rurales et ayant causé des sinistres aux exploitations agricoles, d'élevage, de sylviculture et de pêche.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS

A l'origine, l'objectif était de couvrir les principales spéculations pratiquées à grande échelle (arachide, riz, mil, maïs, sorgho et coton) et le cheptel (gros et petits ruminants) par des produits simples répondant aux qualités des risques de masse.

En ce qui concerne les polices « récoltes », l'objectif est de réaliser la couverture de 10% des superficies cultivées pendant la campagne agricole de 2005-2006 (soit 197.415 hectares) au bout de trois années d'existence avec des réalisations de 4% la première année et 8% la deuxième année.

La prime moyenne pour couvrir 1 ha d'arachide s'élève à F.Cfa 3.370 dont la moitié seulement est payée par l'agriculteur.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

En ce qui concerne les polices « bétail », l'objectif est de couvrir 3% du cheptel en première année, 6% en deuxième et 9% en troisième année sur la base de l'effectif de l'année 2005 évalué à 1.200.000 unités.

La prime moyenne unitaire est de 5% de la valeur de l'animal soit 2,5% à payer par l'éleveur.

Les réalisations en termes de souscription sont présentées dans les tableaux des pages suivantes.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

Pour conduire son programme d'activités, la CNAAS a également mené des actions de sensibilisation et de partenariat avec beaucoup d'organismes et d'institutions.

Il en est ainsi :

- de la signature de convention de collaboration avec les Sociétés Régionales de Développement Rural comme l'AN-REVA, le PMIA, la SAED, la SODEFITEX, la SODAGRI et l'ANCAR pour la création d'un réseau rural, la sensibilisation-communication et une meilleure intégration de l'assurance dans les programmes de développement rural ;

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

- de la signature de conventions de développement de l'assurance indicielle avec les partenaires au développement comme :
 - l'ACDI (Assurance indicielle oignons dans les Niayes),
 - la Banque Mondiale (Assurance indicielle de semences d'arachide),
 - l'USAID (Assurance du programme Maïs dans le bassin arachidier et la région orientale)
 - la BOAD (Programme d'assurance en cours de validation devant couvrir le Coton, le Riz, le Maïs ou l'Arachide)

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

- des actions de formation et de sensibilisation sur l'assurance agricole avec les agents des services techniques et les organisations de producteurs qui se sont traduites par:
- des séances de formation et sensibilisation avec les agents de l'ANCAR dans les régions de Louga, Kaolack et Tambacounda ;
- plusieurs séances avec les agents du PMIA;
- des séances avec les agents de la Direction de l'Elevage;
- des séances avec les MDE de Louga, Kaolack, Fatick, Kolda et Tambacounda ;

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

- des séances avec les organisations de producteurs comme SYNAEPS, DINFEL, FNPC, CNCFTI, CCPA, FNCAAS, UNCAS, CNCR, UGAS, RADEC, etc.) ;
- pour le développement du crédit grâce à l'assurance agricole : de la signature de plusieurs conventions d'assurance groupe perte récoltes et mortalité animaux entre la CNAAS et des institutions de financement comme la CNCAS, la BRS, le CMS, etc. ;
- des démarches envers les IMF qui ont une activité de financement agricole à l'instar de PAMECAS, ACEP, etc.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

B – Les réalisations de la CNAAS (suite)

- de la signature de plusieurs conventions d'apporteurs d'affaires avec des personnes ressources ayant un background ou des connexions avec notre cible (environ 22 dont 17 en instance d'instruction et 5 finalisés) ;
- de la signature de conventions avec des sociétés de courtage d'assurance comme 3CA, FADAL, SOGERAS, CCAR, SOSCAR, ESPACE ASSURANCES, SOUTOURA et Teranga Assurances
- de la confection de supports de communications (dépliants, plaquettes, totem, affiches, etc.)

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

C – Les difficultés et contraintes de la CNAAS

1. Coût élevé de la mise en place du réseau rural

Nécessité pour la compagnie de bénéficier d'un réseau rural de proximité avec les producteurs en maillant au plus près l'intégralité du territoire sénégalais.

La mise en place du réseau engendre des coûts d'infrastructures et des charges de gestion que le budget actuel de la compagnie ne peut pas supporter. Cela oblige à nouer des partenariats avec des structures disposant d'antenne locale au niveau des sites choisis pour notre implantation.

La faiblesse des revenus du monde paysan constitue une contrainte que la seule subvention de la prime ne parvient pas à prendre en charge correctement. Au demeurant, les agriculteurs demandent l'extension de la subvention à d'autres produits d'assurance.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

C – Les difficultés et contraintes de la CNAAS

1. Coût élevé de la mise en place du réseau rural (suite)

La compagnie essaie d'innover en proposant des possibilités de paiement des primes en nature et/ou de différer le paiement des primes à la commercialisation des récoltes.

Nécessité de prise en compte de nouveaux besoins d'assurance non encore pris en charge actuellement notamment la couverture des produits horticoles, l'assurance mortalité bétail des espèces porcines et asines, la garantie de la mortalité volailles autres que les poulets de chair et pondeuses.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

C – Les difficultés et contraintes de la CNAAS

2. *Faiblesse des moyens de sensibilisation*

L'insuffisance des moyens d'information et de sensibilisation sur l'assurance agricole en face d'importants besoins exprimés dans ces domaines. Besoins également exprimés dans le domaine de la formation.

Certaines croyances socioculturelles qui poussent les populations rurales à développer des formes de prévention essentiellement basées sur des pratiques traditionnelles et religieuses; d'où l'importance d'un programme d'IEC (Information-Education-Communication) pour changer le comportement des producteurs par rapport à l'assurance.

La perception de l'assurance sous le prisme déformant des vieilles pratiques du marché en matière d'indemnisation des assurés.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

C – Les difficultés et contraintes de la CNAAS

3. *Faible structuration du marché des risques agricoles*

Le marché des risques agricoles du Sénégal doit être mieux structuré par le biais de :

- L'identification du cheptel,
- l'amélioration des données et de l'information;
- la recherche et le développement de produits notamment d'assurance indicielle;
- l'information, l'éducation et la sensibilisation des agriculteurs ;
- la formation des intermédiaires d'assurance ;
- des actions spécifiques telles que le renforcement des sondages de rendements pour des produits choisis et dans des départements choisis au titre du programme d'assurance indexée sur le rendement par superficie.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

C – Les difficultés et contraintes de la CNAAS

4. *Etroitesse de la gamme des produits de la CNAAS*

La Compagnie va être autorisée à élargir la gamme de ses produits de sorte à pouvoir offrir aux agriculteurs des solutions d'assurance complètes et conformes aux dispositions de l'Article 55 du Code des Assurances.

A cet effet, il serait souhaitable :

- que la CNAAS puisse couvrir tout le patrimoine des agriculteurs,
- qu'elle puisse étendre sa couverture aux risques de dommages corporels et de maladie des agriculteurs,
- qu'elle puisse envisager d'offrir par une filiale dédiée, des solutions d'assurance décès, de retraite et d'épargne.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

1. Plus grande implication des ministères de tutelle technique (Agriculture et Élevage)

Cette implication doit se traduire par :

- la mise à disposition de la CNAAS des ressources humaines et de la logistique des directions, services et autres démembrements :
 - dans les programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation des agriculteurs,
 - dans le cadre du contrôle des risques avant souscription et de l'évaluation des dommages après sinistre.
- l'implication des services techniques et des sociétés régionales de développement rural dans la mise en place du réseau rural de proximité ;
- en attendant la structuration du réseau de distribution, autoriser la CNAAS à utiliser lesdits services techniques et sociétés d'encadrement.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

1. Plus grande implication des ministères de tutelle technique (Agriculture et Élevage)

Cette implication doit se traduire également par l'assujettissement de la subvention des intrants (semences et engrais) et du matériel agricole à la souscription obligatoire d'une assurance agricole.

2. Intégration de l'assurance agricole dans tous les programmes et projets ruraux

Il s'agit de jumeler les deux actions suivantes :

- l'intégration de l'assurance agricole dans tous les programmes et projets destinés au monde rural,
- développer un plaidoyer pour l'intégration d'une composante «assurance agricole» dans les programmes financés ou soutenus par les partenaires au développement et les partenaires techniques et financiers.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

3. *Prise en charge des assurances sociales des agriculteurs par la CNAAS*

Si l'option est retenue par le Ministère de l'agriculture, la CNAAS serait l'instrument d'exécution de cet important chantier.

Il s'agira de bâtir un programme cohérent autour d'une tarification prenant en compte la faiblesse des revenus du monde rural et qui soit en mesure de :

- couvrir les risques de dommages corporels et de maladie des agriculteurs,
- offrir des solutions d'assurance décès, de retraite et d'épargne aux agriculteurs.

C'est ainsi que le programme pilote couvrant les producteurs de coton et tomate devrait être confié à la CNAAS.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

4. *Mise à disposition de la CNAAS des fonds de soutien à l'agriculture*

Les fonds de calamités agricoles logés à la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCAS) devraient être utilisés comme levier pour le développement de l'assurance agricole avec le double objectif de :

- rendre la dépense publique plus efficiente car l'assurance est mieux adaptée à la gestion des risques de calamités agricoles,
- de mieux responsabiliser et d'accompagner plus efficacement l'autonomisation des agriculteurs.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

4. *Mise à disposition de la CNAAS des fonds de soutien à l'agriculture*

Une partie des fonds de bonification logés à la CNCAS devrait également servir à l'assurance agricole qui prend en charge les risques agricoles et entraîne de fait une baisse des taux d'intérêts.

Enfin le fonds de garantie logé à la CNCAS devrait être utilisé comme prime d'assurance agricole pour la prise en charge de tous les cas de non remboursement pour cause de risque agricole.

V. Une brève histoire de l'avenir de la CNAAS

D – Les mesures d'accompagnement attendues du gouvernement

5. *Subvention d'équilibre*

La CNAAS étant une société anonyme, est limitée dans le déploiement de son activité par ses obligations de résultats et de rentabilité à court et moyen termes.

Ces contraintes ne lui permettent pas, en l'absence d'un soutien au niveau de ses charges d'exploitation, de prendre en charge l'important effort de communication et de sensibilisation ainsi que les charges élevées de mise en place du réseau de distribution de proximité.

C'est la raison pour laquelle, à l'instar des pays comme l'île Maurice ou la France, il est souhaitable de doter la compagnie d'une subvention d'équilibre d'au moins trois (03) ans de son budget général. Cette subvention devra toutefois être justifiée par un plan de développement sur la même période avec des objectifs précis à l'échéance.

VI. Opportunités et perspectives

Compte tenu du faible niveau du taux de pénétration de l'assurance agricole dans les marchés de la CIMA, les risques agricoles risquent d'être pour les années à venir les branches à plus forte croissance.

La conjugaison du poids de l'agriculture dans les économies africaines et des effets dévastateurs des calamités sur les productions agricoles entraîneront un recours inévitable à l'assurance comme moyen efficient de mitigation des risques et de développement du financement rural.

Il s'agit là d'une opportunité unique de construire les infrastructures de marché du risque agricole et de développer toutes les approches assurantielles de gestion du risque agricole.

La Microassurance est à cet égard promue à un bel avenir. Les soutiens étatiques seront toutefois indispensables à son essor.

MERCI DE VOTRE ATTENTION